Fiche de Données de Sécurité
FORNI E GRILL

Fiche signalétique du 2/12/2021, révision 1

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: FORNI E GRILL

UFI: DX20-5011-Q001-5EPQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Détergent pour surfaces dures.

Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Usages déconseillés :

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio

15060 Borghetto Borbera (AL) Italia

Tel. +39 0143 631.1

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

regulatory.affairs@sutter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient

HYDROXIDE DE SODIUM
ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE

Contenu du produit :

savon, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	< 5 %

Le produit contient également: Parfums

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 3% - < 5% HYDROXIDE DE SODIUM

REACH No.: 01-2119457892-27, Numéro Index: 011-002-00-6, CAS: 1310-73-2, EC: 215-185-5


3.2/1A Skin Corr. 1A H314


3.3/1 Eye Dam. 1 H318


2.16/1 Met. Corr. 1 H290

Limites de concentration spécifiques:
0,1% <= C < 2%: Skin Irrit. 2 H315
0,1% <= C < 2%: Eye Irrit. 2 H319
2% <= C < 5%: Skin Corr. 1B H314
C >= 5%: Skin Corr. 1A H314

>= 3% - < 5% 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL

REACH No.: 01-2119475104-44, Numéro Index: 603-096-00-8, CAS: 112-34-5, EC: 203-961-6


3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 1% - < 3% ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE

REACH No.: 01-2119488639-16, CAS: 68891-38-3, EC: 500-234-8


3.2/2 Skin Irrit. 2 H315


3.3/1 Eye Dam. 1 H318

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

Limites de concentration spécifiques:
5% <= C < 10%: Eye Irrit. 2 H319
C >= 10%: Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% carbonate de sodium
REACH No.: 01-2119485498-19, Numéro Index: 011-005-00-2, CAS: 497-19-8, EC: 207-838-8


3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 0.25% - < 0.5% C12-14 ALKYLDIMETHYLAMINES, N-OXIDES
REACH No.: 01-2119490061-47, CAS: 308062-28-4, EC: 931-292-6


3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302


3.2/2 Skin Irrit. 2 H315


3.3/1 Eye Dam. 1 H318


4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.


4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:
Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.
Irritation système intérieur en cas d'ingestion.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
Le melange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Pour les secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans une zone dédié aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.
Stocker à l'écart des rayons du soleil.
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
Stocker à l'écart des sources de chaleur.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Acides, oxydants à base d'oxygène, acide peracétique, des substances organiques.
Stocker dans une zone dédié aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

HYDROXIDE DE SODIUM - CAS: 1310-73-2

ACGIH - STEL: Plafond 2 mg/m3 - Remarques: URT, eye, and skin irr

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

UE - TWA(8h): 67.5 mg/m3, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m3, 15 ppm
ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

HYDROXIDE DE SODIUM - CAS: 1310-73-2

Travailleur industriel: 1 mg/m3 - Consommateur: 1 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
Travailleur industriel: 1 mg/m3 - Consommateur: 1 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Travailleur industriel: 67.5 mg/m3 - Consommateur: 40.5 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 83 mg/kg - Consommateur: 50 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 101.2 mg/m3 - Consommateur: 60.7 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Consommateur: 1.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Travailleur industriel: 2750 mg/kg - Consommateur: 1650 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 175 mg/m3 - Consommateur: 52 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

Travailleur industriel: 10 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 10 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

C12-14 ALKYLDIMETHYLAMINES, N-OXIDES - CAS: 308062-28-4

Travailleur industriel: 11 mg/kg - Consommateur: 5.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 6.2 mg/m3 - Consommateur: 1.53 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.44 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 0.27 % - Consommateur: 0.27 % - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Remarques: in mixture (by weight)

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.11 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.44 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.32 mg/kg
Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 56 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 1.1 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 4.4 mg/kg
Cible: Air - valeur: 11 mg/l

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10000 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09168 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 7.5 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.9168 mg/kg

C12-14 ALKYLDIMETHYLAMINES, N-OXIDES - CAS: 308062-28-4

Cible: Eau marine - valeur: 0.00335 mg/l
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.524 mg/kg
Cible: Sol (agricole) - valeur: 1.02 mg/kg
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 24 mg/kg
Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 11.1 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 0.034 mg/l
Cible: Air - valeur: 0.034 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 5.24 mg/kg

8.2. Contrôles de l’exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.(EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.
Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	**valeur**	**Méthode :**	**Remarques :**
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	incolore	Visuel	--
Odeur:	Agrumé	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d’ébullition ou point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition:	>= 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	pas inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d’explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	> 60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d’auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	> 13,0	--	--
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Aucune	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	1.060 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

Caractéristiques des particules:

Taille des particules (moyenne et étendue)	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 7.2.
Stocker dans une zone dédié aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.
Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides, oxydants à base d'oxygène, acide peracétique, des substances organiques.
Stocker dans une zone dédié aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

FORNI E GRILL

a) toxicité aiguë

Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

HYDROXIDE DE SODIUM - CAS: 1310-73-2

a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1350 mg/kg - Source: OECD 402
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 340 mg/kg - Source: OECD 401

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Positif

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 2410 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2764 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Non - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Oui - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif

f) cancérogénicité:
Test: Carcinogénicité Négatif

g) toxicité pour la reproduction:
Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Source: OECD 402
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD 401
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 404
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406
e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test
carbonate de sodium - CAS: 497-19-8
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2800 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif
e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Souris > 580 mg/kg
C12-14 ALKYLDIMETHYLAMINES, N-OXIDES - CAS: 308062-28-4
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1064 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 88 mg/kg - Source: OECD 408

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
FORNI E GRILL
Non classé pour les dangers pour l'environnement
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
HYDROXIDE DE SODIUM - CAS: 1310-73-2
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 35 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 30 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Ceriodaphnia
2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus
Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1995 mg/l - Durée h: 0.5

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Remarques: Leuciscus idus
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Remarques: Scenedesmus subspicatus

b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: Leuciscus idus
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.1 mg/l - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC0 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 100 mg/l - Remarques: Pseudomonas putida

carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 200 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Ceriodaphnia dubia

C12-14 ALKYLDIMETHYLAMINES, N-OXIDES - CAS: 308062-28-4

a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.67 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimelphales promelas
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.143 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.067 mg/l
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.42 mg/l - Durée h: 7248 - Remarques: Pimephales promelas
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.7 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 24 mg/l - Durée h: 18 - Remarques: Pseudomonas putida

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301C - Durée: 28 jour - %: 80-90

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3
Biodégradabilité: Rapidement dégradable

C12-14 ALKYLDIMETHYLAMINES, N-OXIDES - CAS: 308062-28-4
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: 90

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États

membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.56

C12-14 ALKYLDIMETHYLAMINES, N-OXIDES - CAS: 308062-28-4

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: log Pow - Coefficient de partition 2.7

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d’identification

ADR-UN Number:	1760
IATA-UN Number:	1760
IMDG-UN Number:	1760

14.2. Désignation officielle de transport de l’ONU

ADR-Shipping Name:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxide de sodium)
IATA-Shipping Name:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxide de sodium)
IMDG-Shipping Name:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxide de sodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class:	8
ADR - Numéro d'identification du danger :	80
IATA-Class:	8
IATA-Label:	8
IMDG-Class:	8

14.4. Groupe d’emballage

ADR-Packing Group:	III
IATA-Packing group:	III

IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: No
IMDG-EmS: F-A , S-B

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -
ADR-S.P.: 274
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): E
IATA-Passenger Aircraft: 852
IATA-Subsidiary hazards: -
IATA-Cargo Aircraft: 856
IATA-S.P.: A3 A803
IATA-ERG: 8L
IMDG-Subsidiary hazards: -
IMDG-Stowage and handling: Category A SW2
IMDG-Segregation: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :
Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:
ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

ANNEXE I
PRODUIT PROFESSIONNEL TETE DE PULVERISATEUR – DETERGENTS POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Produit pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Si nécessaire, transvaser le produit du bidon au flacon avec tête de pulvérisateur	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer si besoin	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	Quotidiennement, selon les dimensions et les conditions des surfaces à nettoyer.
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. Prêt à l'utilisation ou à diluer selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Ne pas inhaler le produit.	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle